

VISITE OFFICIELLE DE LA MINISTRE DU TRAVAIL DANS UNE ENTREPRISE ADAPTÉE POUR UNE MATINÉE DEDIEE A L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce vendredi 26 avril, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail était en visite officielle dans les Landes pour une matinée dédiée à l'emploi des personnes en situation de handicap. L'occasion de faire le point sur les dernières mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, au lendemain de la parution d'un nouveau décret créant l'expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire. Avec un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne (19% vs 10%), ce sont plus de 500 000 personnes en situation de handicap qui sont privées d'emploi en France. Une situation jugée inacceptable par près de 9 Français sur 10 (89%) d'après la récente enquête menée par CSA pour l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)¹.

Visite de l'entreprise adaptée landaise FMS : la Ministre du Travail confirme à l'UNEA de nouvelles annonces pour accompagner la mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention

Muriel Pénicaud, Ministre du Travail a débuté cette matinée par la visite des locaux de l'entreprise adaptée FMS - FaCylities Multi-Services spécialisée dans les secteurs de la logistique, de l'ingénierie informatique et des vêtements professionnels. Dirigée par Cyril Gayssot, Président de l'UNEA, cette entreprise en pleine expansion emploie 186 salariés, dont 83,3% de salariés en situation de handicap. L'occasion pour la Ministre d'échanger avec les collaborateurs des différents secteurs de l'entreprise.



Cette visite a été suivie d'une table ronde sur le thème « *des solutions pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap* » en présence de nombreux acteurs institutionnels et associatifs des secteurs de l'emploi et du handicap : Agefiph, Pole emploi, Cap emploi, APF France Handicap, etc.

À cette occasion, la Ministre est revenue sur les **mesures facilitant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap**, issues de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, comme le CDD tremplin et bientôt la création d'entreprises pro-Inclusives. Des entrepreneurs sociaux adhérents de l'UNEA, convaincus de l'utilité sociale du modèle Entreprise Adaptée, ont pu exprimer à la fois leurs inquiétudes mais aussi leur satisfecit au regard des avancées sur le soutien aux investissements et aux actions de formation.

La ministre a ainsi profité de l'occasion pour faire de **nouvelles annonces confirmant le soutien aux entreprises adaptées et à l'emploi des personnes en situation de handicap** :

- Le démarrage de **l'expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)** avec publication du Décret n° 2019-360 du 24 avril 2019
- Le **lancement d'un PIC (Plan d'Investissement Compétences) spécifique aux Entreprises Adaptées** afin de soutenir les actions de formation des salariés en situation de handicap entrés dans les dispositifs d'accompagnement à la transition professionnelle (CDD Tremplin et EATT)

¹ Source : Enquête UNEA / CSA menée du 15 au 21 mars 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 Français âgés de 18 ans et plus.

- La mise en place progressive du comité scientifique qui permettra d'évaluer les impacts de la réforme et plus particulièrement des nouvelles expérimentations.
- La **mobilisation d'un fonds d'accompagnement à la transformation à hauteur de 28 millions d'euros** pour l'exercice 2019 qui sera à la main des Préfets de Région et qui aura pour objectifs :
 - o D'aider les entreprises à mettre en place les évolutions de leurs organisations et les soutenir dans la mise en œuvre des expérimentations (CDD Tremplin, EA de travail temporaire)
 - o De permettre le changement d'échelle, notamment par le soutien des nouveaux investissements
 - o De faciliter la transformation économique et la diversification des activités pour répondre aux besoins économiques des territoires,
 - o **De poursuivre le soutien aux entreprises qui avaient investi avant la mise en œuvre de la réforme.**

Ce fonds pourra permettre de soutenir des actions d'ampleur nationale pour accompagner les dirigeants dans la construction de leur stratégie de développement. **Les fonds qui seront notifiés aux Préfets courant mai**, seront mobilisables selon une procédure en finalisation de rédaction par la DGEFP et l'UNEA.

La matinée s'est conclue par la **signature de deux CDD tremplins**. L'un pour l'entreprise APF 64 (Sauvagnon) dirigée par Mohamed OUAHAB, l'autre pour l'entreprise Deastance-services (Poitiers) dirigée par Pamela BRYANT. Cette dernière en prévoit 10 de plus cette année.



Madame la ministre a redit sa conviction que **« nul n'est inemployable »** et que cette visite confirme que les entreprises adaptées sont un exemple **« reliant performance économique et performance sociale »**. Elle a rappelé que **l'important travail de concertation** mené entre le Gouvernement, l'UNEA et les représentants majeurs du secteur (UNEA, APF France Handicap, UNAPEI, ANRH, APAJH, FAF, FEHAP, GEPSO...) initie une réelle évolution des Entreprises Adaptées dans une optique inclusive ayant pour objectif de doubler en 4 ans l'emploi dans les entreprises adaptées.

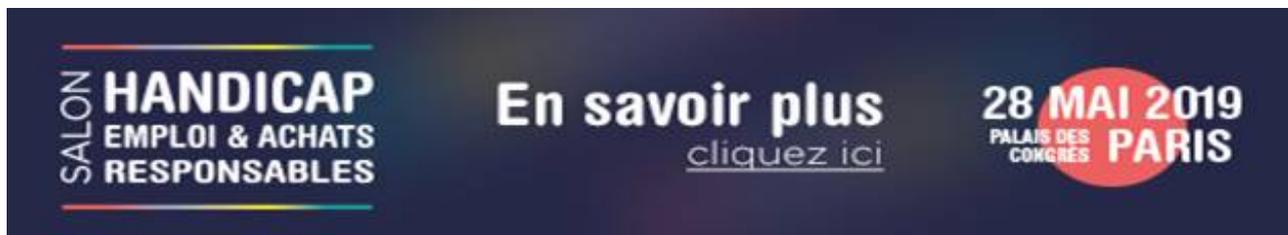
Sur le sujet de l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés), la ministre a rappelé que le système en place depuis 33 ans a montré toutes ses limites puisque le taux d'emploi dans le secteur privé n'excède pas les 3,5%. La volonté du Gouvernement est de faire comprendre qu'on ne peut plus rester en l'état en laissant trop de personnes au bord du chemin. **« Dans la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », nous avons responsabilisé les entreprises en leur disant : nous voulons que vous publiez le nombre de personnes que vous embauchez directement, et au-delà, vous pouvez toujours sous-traiter auprès des Entreprises Adaptées et ESAT... »**.

Cette sous-traitance viendra en déduction de la contribution que l'entreprise devra payer à l'AGEFIPH.

L'UNEA donne rendez-vous à tous le 28 mai prochain au Salon Handicap Emploi et Achats & Responsables à Paris

Le Président de l'UNEA a signifié sa satisfaction aux vues de ces nouvelles annonces qui vont conforter la confiance des Entreprises Adaptées dans leur investissement à faire évoluer leur modèle économique. Il a confirmé que cela venait renforcer la dynamique de l'engagement National « Cap vers l'entreprise inclusive » signé le 12 juillet dernier entre Madame la Ministre du Travail, Madame la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapée, APF France Handicap, l'UNAPEI et l'UNEA. Il a également tenu à souligner l'action du Conseil d'Inclusion dans l'Emploi qui a œuvré pour la concrétisation de ces annonces.

Le Président de l'UNEA invite Madame la Ministre, tous les dirigeants d'Entreprises Adaptées, tous les acteurs économiques et leurs représentations professionnelles à se rencontrer le 28 mai à Paris, au Palais des Congrès, au Salon Handicap Emploi et Achats & Responsables, pour relever ensemble le défi de l'emploi des personnes en situation de handicap !



En savoir plus sur l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)

Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère environ 600 Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. Celles-ci emploient près de 40 000 collaborateurs handicapés et ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2017. Plus d'information : www.unea.fr

L'Équipe Adocom, Anaïs, Sandra & C° – Service de Presse de l'UNEA
vous remercie de votre attention.

Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : adocom@adocom.fr

**ADOCOM®-RP**

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM